Image not found or type unknown

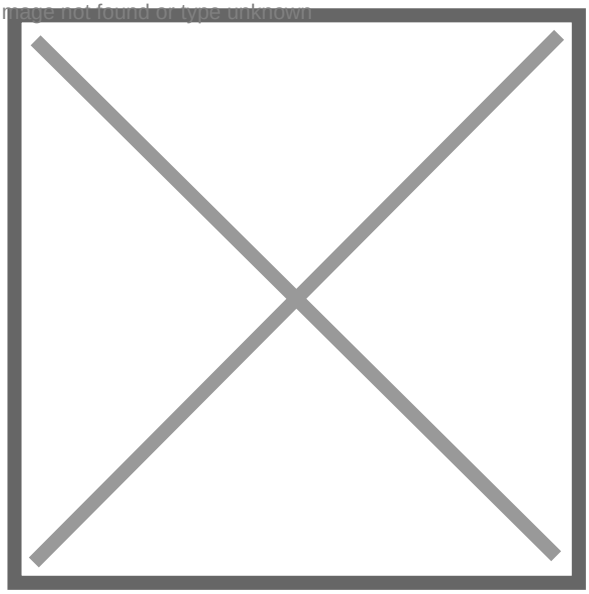

Comment devenir formatrice en prothésie ongulaire

Par **Christelle77580**, le **01/10/2013** à **15:35**

Bonjour à toutes et à tous.
Je suis prothésiste ongulaire depuis maintenant 7 ans et j'aimerai devenir formatrice. Je suis actuellement en auto entrepreneur. A qui dois-je m'adresser, y a t'il quelqu'un qui puisse me renseigner concrètement?
Merci beaucoup de votre aide.
Christelle

Par **trichat**, le **01/10/2013** à **17:20**

Bonjour,

Dans quel cadre , souhaitez-vous devenir formatrice?
Dans un établissement spécialisé ou à titre individuel et auprès de quel public?

Lorsque l'on intervient en tant que formateur à titre indépendant dans le cadre de la formation professionnelle, il faut obtenir un N° d'agrément délivré par la préfecture.
Ci-dessous, lien vers site officiel "vosdroits.service-public:

http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F19087.xhtml

Vous trouverez toutes les explications dont vous avez besoin pour vous engager dans cette

nouvelle activité.

Tant que vos recettes n'excéderont pas la limite fixée pour vos activités (32 600 € HT, mais a priori vous devez bénéficier de l'exonération en base de TVA), vous pouvez garder votre statut d'auto-entrepreneur.

Cordialement.

Par **Christelle77580**, le **02/10/2013** à **15:00**

Bonjour et merci Trichat pour votre aide. Je vais pouvoir me lancer dans mon projet après avoir rempli toute cette paperasserie !!.
Je pense que votre message va en aider plus d'unes...
Merci encore
Cordialement
Christelle

Par **emilie.emilie**, le **14/11/2016** à **16:28**

Bonjour,

Comment procède-t-on pour devenir formatrice mais en Belgique ? Merci !

Par **amajuris**, le **14/11/2016** à **16:33**

bonjour,
il faut poser votre question sur un site de conseils juridiques belges.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés